

REEVALUATION DE L'OPERATION DE REPARATION DES DEGATS OCCASIONNES  
AUX OUVRAGES D'ENDIGUEMENT DE LA RIVIERE SAINT-DENIS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibérations des 23 juillet et 10 décembre 1987, vous m'avez autorisé à engager les travaux de réparation de l'endiguement de la Rivière Saint-Denis consécutifs à la dépression "Clotilda".

Toutefois, d'importantes difficultés sont apparues lors de l'exécution de la 1ère tranche des travaux. L'entreprise chargée de l'opération a été contrainte de mettre en oeuvre des moyens supplémentaires pour le pompage de l'eau des fondations. Les travaux de sous-cavage ont dû être réévalués compte tenu des dégradations réellement constatées.

Le coût global de l'opération passe ainsi de 3 670 000 F à 4 820 000 F décomposé comme suit :

- Tranche ferme (travaux réalisés) .....	3 200 000 F
- Tranche conditionnelle (travaux à engager) .....	1 620 000 F

Le financement serait assuré :

- par une subvention de l'Etat, à hauteur de 76 % de la dépense ;
- par un emprunt auprès de la CDC, pour le complément.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le nouveau montant de l'opération ;
  - de m'autoriser :
- \* à solliciter la subvention complémentaire correspondante auprès de l'Etat, de la Région et du Département ;
- \* à lancer les travaux de la tranche conditionnelle.

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE  
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle émet un avis favorable.

Il s'agit de travaux à réaliser impérativement rapidement.

Commission des Finances

Elle est favorable, compte tenu de la hauteur de la subvention.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

